

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2024

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, se sont réunis à 21h à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilbert DUBLANC et sur la convocation qui leur a été adressée le 18 juillet 2024.

Etait excusé : M. Thomas ELISSONDO

M. Olivier LUCU est désigné **secrétaire de séance**

Approbation du précédent PV

Aucune remarque n'étant effectuée sur le **PV du Conseil du 7 juin 2024**, celui-ci est **validé à l'unanimité**.

Plan communal de sauvegarde

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune de BEYRIE-SUR-JOYEUSE s'est engagée dans l'élaboration d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** afin de prévenir et d'assurer la **protection et la mise en sécurité des personnes et des biens**.

Ce plan a été élaboré avec le concours de **PREDICT**, en concertation avec l'équipe municipale :

- le PCS a été **présenté aux membres du Conseil municipal** lors de la séance du 28 août 2020,
- le PCS a été **validé par l'ensemble des conseillers** lors de la séance du Conseil municipal du 29 janvier 2021.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel : il regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction des états de gestion de crise
- Carte d'actions inondation : elle regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune

Le Maire propose au Conseil municipal de **confirmer l'avis favorable donné au Plan Communal de Sauvegarde** lors de la séance du 29 janvier 2021. En effet, la délibération validant le PCS en 2021 n'a pas été finalisée, il convient donc de l'adopter pour **entériner la validation du PCS** déjà votée le 29 janvier 2021.

|| **La délibération entérinant l'approbation du PCS est adoptée à l'unanimité** ||

Voirie 2024

M. Beñat LARRAMENDY, adjoint en charge de la voirie, et le Maire présentent les **offres des entreprises pour le programme voirie 2024** ainsi que le **rapport d'analyse fourni par GEODENAK**.

L'entreprise CASTILLON présente une offre moins chère mais selon sa fiche technique, on n'arrive pas à 30% d'agrégats qui sont indispensables pour bénéficier du bonus écologique. Il faudrait donc y ajouter 2% de bitume écologique pour arriver aux 30% exigés par le Département.

L'an dernier l'entreprise EUROVIA avait déposé un recours parce qu'ils étaient meilleur marché mais ne remplissaient pas les conditions pour bénéficier du bonus écologique.

En revanche, l'entreprise COLAS répond parfaitement aux normes techniques exigées pour bénéficier du bonus écologique.

Les conseillers débattent et se mettent d'accord pour **valider l'offre de COLAS** et garantir ainsi de ne pas être exclus du bénéfice du bonus écologique.

Subventions départementales

Le Département a annoncé le **gel temporaire des aides du Département** concernant tous les dossiers qui n'ont pas été déclarés complets avant le 7 juin 2024. MM LARRAMENDY et POCHELU présentent les deux courriers envoyés à la Commune pour expliquer ce gel.

- Concernant la voirie, le Maire a contacté leurs services pour vérifier que la Commune de BEYRIE-SUR-JOYEUSE allait effectivement bénéficier des subventions voirie. M. LASSERRE nous a répondu que le dossier de BEYRIE-SUR-JOYEUSE ayant été déclaré **complet** avant le 07 juin 2024, **elle bénéficierait de la subvention voirie attendue**.
- Concernant les bâtiments communaux, de la même manière, seuls les dossiers déposés et complets avant le 7 juin pourront être subventionnés.

Le gel des subventions est décidé pour au moins 1 an, le point sera fait dans quelques mois.

La salle multi-activités

La **charpente** sera terminée aux alentours du 9 août, alors que les **travaux des menuiseries extérieures** vont démarrer la semaine prochaine. Ainsi, même s'il y a eu un peu de retard sur le gros-œuvre, les entreprises HOURQUEBIE et IRIGOIN ont **rattrapé le retard et le calendrier devrait être respecté**.

Concernant le **raccordement d'ENEDIS**. Le Devis initial d'un montant d'environ 29 000,00 € correspondait en réalité à un branchement de 120 KVa alors que 60 KVa nous suffissent largement après une demande de vérification de la commune auprès du BE Moe. Pour l'instant nous n'avons pas encore reçu le nouveau devis.

Subventions : la CAPB nous a octroyés pour l'instant 39 591,00 € pour le projet, en outre des subventions déjà acquises. Cette subvention devrait être validée en Conseil communautaire en septembre.

L'architecte maître d'œuvre a proposé de commencer à **réfléchir au nom** qui pourrait être donné à la salle.

Ecole

CONSEIL D'ECOLE : Le dernier conseil d'école a eu le 1^{er} juillet. Il y avait 4 points à l'ordre du jour.

- **Le bilan des activités pédagogiques de l'année**, notamment les projets en lien avec le développement durable.
 - Projet artistique sur le thème de l'eau avec création d'une fresque
 - Eco-parlement des jeunes avec le CPIE. Les enfants souhaiteraient poursuivre l'an prochain
- **« Notre école, faisons-la ensemble »**, qui devait permettre le financement de la peinture et de la fresque, n'a pas abouti. Il faudra donc que la mairie et/ou l'APE prenne en charge cette somme (1 100,00€). La Commune et l'APE sont en cours de discussions pour voir comment ces frais vont être répartis. M. MAINTENU propose que ce soit l'APE qui prenne ces dépenses en charge car la mairie a déjà investi 1600,00 € dans la réfection du mur. Les autres conseillers considèrent également que ce serait préférable que ce soit l'APE qui prenne en charge, ce qui lui donnera l'occasion d'organiser des soirées pour récolter des fonds.
- **Bilan des comptes** de la coopérative scolaire
- **Rentrée 2024** :
 - Effectifs : 20 élèves mater-CP ; 28 élèves pour les CE-CM.
 - Service civique : les institutrices ont fait une demande de service civique pour la rentrée.
- **Locaux et effectifs** : les locaux commencent à être vraiment exigus face à de tels effectifs, des discussions sont en cours avec l'inspection d'académie. La directrice a proposé d'acheter des casques antibruit aux enfants pour les aider à se concentrer.

SFEPA (Syndicat pour le Fonctionnement des Ecoles Publiques d'Amikuze) :

Sur la demande de financement de l'Ikastola : une réunion a été organisée par le SFEPA à laquelle ont participé Mme BELLEAU et le maire. Le SFEPA a également rencontré Max BRISSON, sénateur, qui a présenté l'amendement précisant que les établissements publics qui dispensent un enseignement basque n'ont aucune obligation de financer les IKASTOLAS.

Maintien du Syndicat : lors de la réunion, la question a été posée de savoir si ce syndicat était toujours utile ou s'il valait mieux le dissoudre. En effet, il faudrait remettre à jour les statuts du syndicat. Mme BELLEAU et le Maire précisent qu'ils trouvent plutôt intéressant de garder ce syndicat, pour garder le lien avec d'autres communes, pour préserver les postes dans les écoles et s'entraider en fonction des effectifs. Le débat est ouvert entre les conseillers pour adopter une position commune sur l'avis de BEYRIE concernant le maintien de ce syndicat.

|| **Les conseillers votent à l'unanimité pour le maintien du SFEPA.** ||

RLPi

Le Maire rappelle que le conseil avait décidé de **conserver la compétence en matière de règlement local de publicité**. Ce maintien de compétence a été acté et confirmé par un arrêté de la CAPB daté du 06/05/2024 par lequel le Président renonce au transfert de plein droit des pouvoirs de publicité.

Bourses annuelles pour les étudiants

10 bourses ont été versées aux étudiants *beyriens* qui poursuivent des études supérieures de 100 euros chacun pour l'année 2023-2024. Il est précisé que dès lors qu'un étudiant a son certificat de scolarité, il peut l'envoyer sur le mail de la mairie avec son RIB pour pouvoir bénéficier de la bourse (qui est de toute façon versée au printemps, après le vote du budget).

RGPD

Les géomètres experts et l'APGL nous ont confirmé que l'on ne peut pas communiquer d'informations à d'autres personnes que les impôts, le cadastre, l'ordre des géomètres experts et les notaires. En dehors de ces cas, les personnes peuvent venir en mairie consulter les documents ou les adressages, mais en aucun cas la mairie ne peut leur communiquer.

Etude programmatique nouvelle école

Le dossier de BEYRIE a été retenu avec un **financement de 50% pour l'étude programmatique pour la nouvelle école**, que ce soit du neuf ou de la rénovation/extension.

En effet actuellement deux options sont envisagées :

- La réhabilitation/extension du bâtiment actuel
- La construction d'un nouveau bâtiment en continuité de la nouvelle salle multi-activités/cantine.

Le Maire déclare le débat ouvert concernant cette étude programmatique. **L'ensemble des conseillers valide le principe avec les deux options envisagées** pour garder plusieurs possibilités ouvertes, d'autant que l'idée de faire un city stade n'a pas été abandonnée. En effet, pour l'instant l'idéal serait **d'acquérir le terrain en vis-à-vis de la nouvelle salle** pour faire **l'ensemble des bâtiments destinés aux enfants dans un même lieu**, plus sécurisant. Pour autant, rien ne garantit que la Commune sera en mesure d'acquérir ce terrain, c'est pourquoi il est préférable **d'envisager également une réhabilitation du bâtiment actuel** avec une extension sur des terrains limitrophes.

Orange : fermeture du réseau cuivre

La Commune a reçu un courrier de la part d'Orange (Délégué du Service Public) précisant qu'ils vont progressivement fermer le réseau cuivre sur tout le territoire d'ici à 2030.

La Commune de BEYRIE fait partie du lot n°4 de communes dont le réseau cuivré sera fermé en **janvier 2028**. Après cela, **les seules connexions possibles seront via la fibre, le satellite ou le réseau mobile**.

EDF

Le Maire rappelle que la Commune a un **litige en cours avec EDF** :

- En mai 2024, la Commune a reçu une facture de près de 14 500 € qui représentait un rattrapage de facturation depuis janvier 2023 : il est apparu qu'EDF a facturé un **prix erroné** en 2023, ils ont donc annulé toutes les factures de 2023 en éditant des avoirs à encaisser puis ils ont refacturé avec un nouveau tarif.
- Après de nombreux échanges, recherches et analyses de factures, nous avons constaté une **erreur sur ce prix** du kWh, erreur qui nous a été confirmée par le TE64
- Les services d'EDF nous ont donc de nouveau édité des avoirs et une nouvelle facture avec le montant correct

Décisions d'urbanisme depuis le dernier conseil

PC24B0001 CARL & CUDICINI

Incomplet Pièces complémentaires en attente

PC24B0002 AUFFRET

Accordé Construction d'une maison individuelle neuve

PC 24B0003 GAEC ORIXIA

Accordé Construction d'une extension à un bâtiment agricole pour le stockage du foin

PC 24B0004 DELEPINE Franck

En cours d'instruction *Extension bâtiment actuel*: création d'un auvent ouvert sur terre battue avec une dalle béton et un bâtiment de stockage sur dalle béton

PC 24B0005 DELEPINE Franck

Accordé *Nouveau bâtiment agricole* de stockage de matériel agricole de 91m² avec toiture photovoltaïque destinée à l'autoconsommation

PC 24B0006 DELEPINE Franck

Accordé *Nouveau bâtiment agricole* destiné à améliorer les conditions de travail d'élevage de reines quelles que soient les conditions météorologiques.

DP24B0013 LABRUNE Charlotte

Accordée Panneaux photovoltaïques

DP24B0014 ROLIN Olivier

Accordée Panneaux photovoltaïques

CU24B0004 Notaires HASPARREN (GOMEZ)

Parcelles de M. SARRAUDE (C 1075, maison et C 1221, terrain)

CU24B0006 Notaires SAINT-PALAIS (DA SILVA/JUNQUA)

Parcelles de la SCOM LURZAINDIA (C 638 – C 802 – C942)

CU24B0007 Notaires SAINT-PALAIS (DA SILVA/JUNQUA)

Parcelles de M. BARNEIX Michel (C 1004 et C 1020)

Territoire d'énergie 64

La dépense définitive des travaux de sécurisation du **poste 21 « Aintcy »** a été arrêtée à la somme de 61 220,05 €, seuls les frais de gestion restent à la charge de la Commune pour un montant de **2 293,44 €**.

Questions diverses

- **Lots ball-trap** : les conseillers valident le principe que l'ACCA achète les lots et envoient la facture à la Commune
- **Fêtes de Beyrie** : les équipes de nettoyage sont mises en place
- **Sortie du Conseil** : la date du samedi 5 octobre est fixée pour la sortie annuelle du Conseil municipal

A 23h15, les conseillers n'ayant plus de questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.